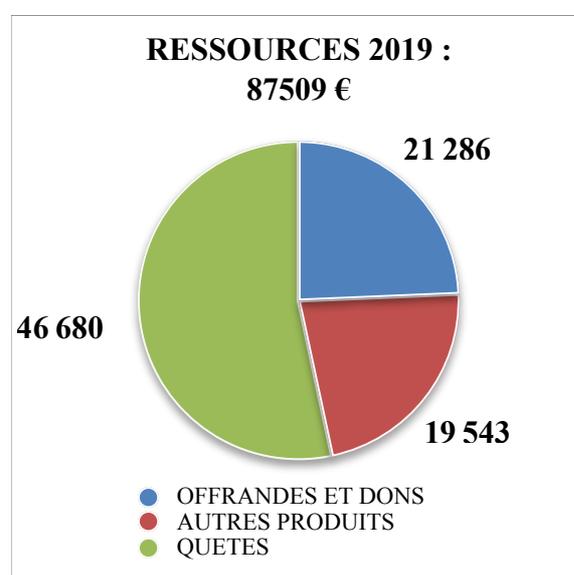
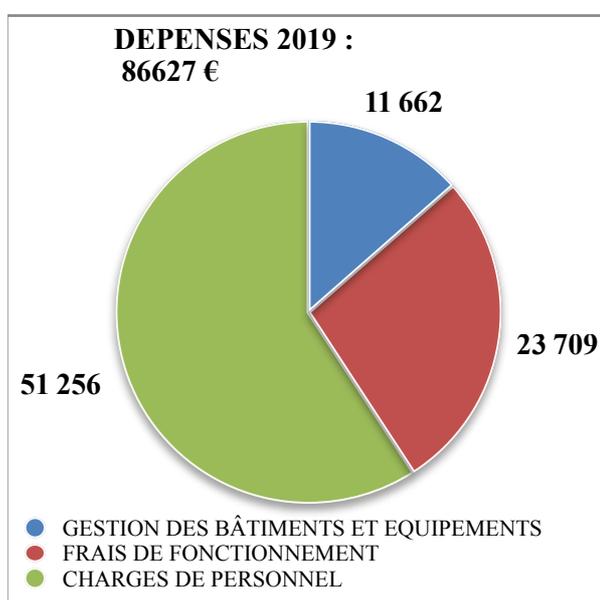


DEPENSES

En 2019, pour assurer sa pastorale, la Paroisse de Plaisir a dépensé 86 627 €, dont 51 256 € en salaires et charges pour rémunérer les prêtres, la secrétaire paroissiale, ainsi que la femme de ménage.

Les frais de fonctionnement en augmentation exceptionnelle due au renouvellement des photocopieurs et du site internet de la paroisse : 23 709 € (18 783 € en 2018)

Les dépenses de chauffage, d'éclairage et d'entretien du presbytère, de la salle paroissiale et de l'église sont en diminution de 12% à 11662 € (13206 € en 2018) grâce à une surveillance du chauffage de la salle paroissiale et de la consommation d'eau.



RECETTES

Comme les années précédentes, il n'y a pas eu de dépense d'investissement prise en charge par le Diocèse

Les quêtes sont en progression à 46680 € contre 44984 € en 2018.

Les dons (obsèques, mariages, baptêmes, offrandes diverses,...), sont stables à 21 286 € (21 555 € en 2018).

Les autres recettes dont les inscriptions au catéchisme et les cierges ont augmenté à 19543 € (17729 € en 2018)

Ces comptes présentent un résultat positif de 883 €.

Le Denier du culte est en légère régression à 54 049 € (2018 : 54 736 €), mais le résultat positif permet de dégager un excédent de 54 932 €, que le Diocèse pourra reverser à des paroisses en difficultés financières, comme il l'a fait pour Plaisir pendant plusieurs années.